



Archives En Jeu



1939-2009 : l'Usep, quelle histoire !

Officiellement instituée en 1939 par une circulaire de l'Éducation nationale pour organiser les activités physiques et sportives à l'école, l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (Usep) fêtera ses 70 ans le 1^{er} février. L'occasion d'un regard sur son passé, entre analyse historique et bouffées de nostalgie.

PIONNIÈRE DES ACTIVITÉS PHYSIQUES À L'ÉCOLE

L'Usep, 70 premières années assez sportives

Après avoir bataillé pour être reconnue, l'Usep a fait entrer les pratiques physiques et sportives dans l'école de l'après-guerre. Avant d'élargir son action en insistant à partir des années 1980 sur leur dimension associative.

Officiellement instituée par une circulaire du ministère de l'Éducation nationale datée du 1^{er} février 1939, l'Usep fête cette année ses 70 printemps. Mais à y bien regarder elle ne fait pas vraiment son âge : à chaque rentrée, de nouvelles têtes blondes ne viennent-elles pas la rajeunir tandis que, dans un même mouvement de balancier, les plus âgés quittent les bancs de l'école pour ceux du collège ? Il convient aussi de rappeler les aléas de sa création : sitôt portée sur les fonts baptis-

maux, la toute fraîche Union sportive de l'enseignement du premier degré fut en effet plongée dans un profond sommeil de cinq années. De surcroît, tandis que tonnait au dehors le canon de la Seconde Guerre mondiale, son siège parisien, qu'elle partageait avec sa « sœur aînée » – l'Ufolep, Union française des œuvres laïques de l'éducation physique – et sa « maison-mère » – la Ligue française de l'enseignement – était saisi par les Allemands et « occupé » par les Jeunes du Maréchal. Le régime de Vichy avait en

effet prononcé la dissolution des trois organisations, par décret du 17 avril 1942. Faute d'avoir suffisamment vécu, quand vint la Libération l'Usep n'existait qu'à travers l'activisme de la Ligue et de l'Ufolep, dont elle constituait très officiellement la « commission scolaire ». Et elle dut mener un combat acharné pour retrouver le statut accordé avant-guerre par le texte paraphé par Jean Zay (1). Cette circulaire fondatrice habilite la commission scolaire de l'Ufolep, désignée sous le nom d'Usep, à « *apporter sa collaboration aux auto-*

FAIRE-PART DE NAISSANCE

Le 1^{er} février 1939, le ministre de l'Éducation nationale, Jean Zay, adresse aux recteurs une circulaire définissant les prérogatives de l'Usep par rapport à celles de l'Office du sport scolaire et universitaire (Ossu) : c'est l'acte de naissance de l'Usep.

« L'Ossu a un champ d'action qui s'étend à tous les établissements d'enseignement du second degré et du degré supérieur.

En ce qui concerne l'enseignement du premier degré, il importe de poursuivre l'action entreprise. La Ligue française de l'enseignement, confédération générale des œuvres laïques, a développé depuis 1929, sous le titre d'Union française des œuvres laïques d'éducation physique, un vaste mouvement en faveur de l'éducation physique et du sport qui va de la scolarité du premier degré aux groupements complémentaires de l'école.

Vous voudrez bien noter que désormais la commission scolaire

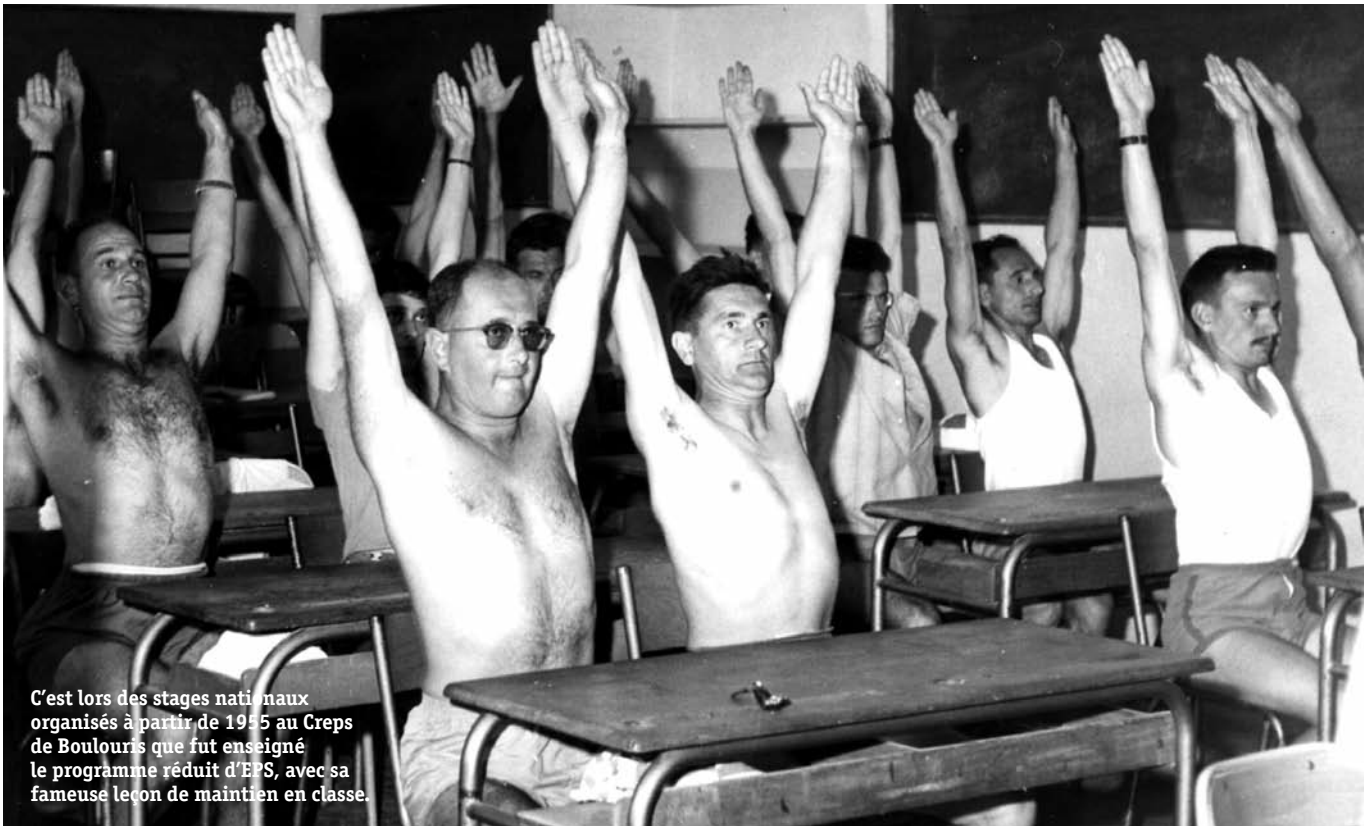
de l'Ufolep, dont la composition est remaniée en accord avec mon administration, est habilitée :

- d'une part à apporter sa collaboration aux autorités scolaires dans le domaine de l'éducation physique ;
- d'autre part, à organiser au sein des établissements scolaires ce qui est proprement athlétisme et sport, ainsi que les compétitions et championnats entrant tant dans le cadre de chaque école que dans le cadre du département, de l'académie et de l'Université. La commission scolaire de l'Ufolep, désignée sous le nom de l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (Usep) aura des comités départementaux dont je vous invite à favoriser la tâche.

Des comités mixtes Usep-Ossu seront créés pour faciliter la collaboration des deux organismes dont j'entends qu'ils puissent apporter leur plein concours à l'Université. »



Archives En Jeu



C'est lors des stages nationaux organisés à partir de 1945 au Creps de Boulouris que fut enseigné le programme réduit d'EPS, avec sa fameuse leçon de maintien en classe.

rites scolaires dans le domaine de l'éducation physique» et à «organiser au sein des établissements scolaires ce qui est proprement athlétisme et sport», ainsi que des «compétitions et championnats». L'Usep était ainsi le pendant pour le premier degré de l'Office du sport scolaire et universitaire (Ossu), fondé trois ans plus tôt par Léo Lagrange (2) dans le grand élan du Front populaire, et compétent pour le second degré.

UNE DIFFICILE RENAISSANCE

Las ! Si dans la foulée de la Libération l'engouement est grand pour les activités sportives post et périscolaires, l'Ossu occupe seul le terrain et exerce son monopole en matière de sport scolaire et universitaire. L'Ufolep est seulement autorisée à organiser le jeudi (jour de congé scolaire à l'époque) des compétitions ouvertes à ses propres licenciés, sans qu'il soit fait mention de l'Usep en son nom propre. Pire, alors que les ordonnances du Gouvernement provisoire de la France libérée rétablissent individus et collectivités dans leurs situations d'avant l'«État français» de Philippe Pétain, celle du 12 octobre 1945 rend à l'Ossu ses prérogatives sans faire aucune référence à l'Usep !

Tout est à refaire et la Ligue et l'Ufolep s'attèlent sans tarder à un travail de propagande, dans la presse et à travers de grandes manifestations sportives de masse. Les militants introduits dans l'administration d'État sont invités à faire pression à leur niveau de responsabilité et, sur le terrain, le mot d'ordre

est de «créer auprès de chaque école une section sportive, branche spécialisée de la Coopération scolaire quand celle-ci existe». Allons de l'avant, multiplions les sections Usep, on verra plus tard pour régulariser ! La politique du fait accompli, en quelque sorte...

Entamée en septembre 1946 par un stage à Saint-Servan (Ille-et-Vilaine), la formation des militants se poursuit également. Laurent Haure-Placé, membre du comité national Ufolep et président de la commission Usep, théorise et invite à développer les lendits, ces grandes exhibitions collectives expérimentées dès 1939 dans les Basses-Pyrénées (aujourd'hui Pyrénées-Atlantiques). Le bulletin d'information de l'Ufolep peut ainsi fièrement proclamer, dans son numéro de septembre 1948 : «Après deux ans d'existence, l'Usep compte 3443 sociétés et 87572 membres licenciés».

Il n'empêche : l'Ossu, qui aimerait bien voir ses compétences élargies au premier degré, fait de la résistance, et il faudra attendre le 30 mai 1949 pour que l'Usep sorte enfin de sa semi-clandestinité, par la grâce d'une nouvelle circulaire adressée aux recteurs d'académie par le ministre de l'Éducation nationale, Yvon Delbos. Celle-ci fait référence aux difficultés rencontrées par l'Usep tout en constatant la place qu'elle occupe d'ores et déjà dans le développement des pratiques sportives auprès des écoles. Surtout, elle rappelle sans ambiguïté les textes de 1939. Cependant, la renaissance de l'Usep ne sera complète qu'avec

la parution de l'arrêté du 2 février 1955, qui reconnaît officiellement sa contribution au développement de l'EPS au sein des écoles et précise notamment «qu'au sein de l'Ufolep, la commission scolaire est remplacée par l'Usep».

L'ESSOR

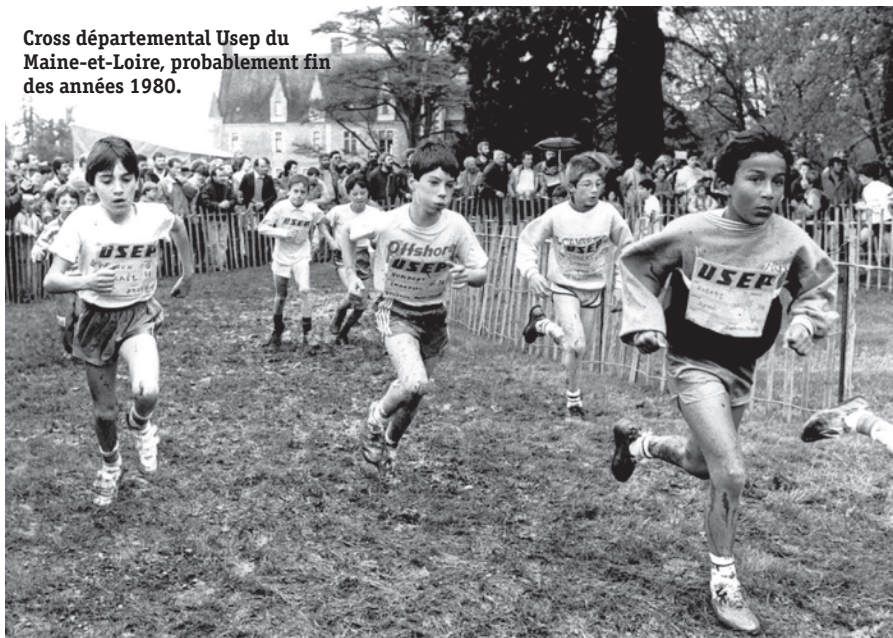
Les conditions sont désormais réunies pour que l'Usep prenne son essor et, du début des années 50 à celui des années 60, la fédération passe d'un peu plus de 100 000 à près de 500 000 licenciés. En 1962, l'indépendance de l'Algérie lui fait bien perdre quelques contingents d'élèves, mais ils sont vite retrouvés dans la France du baby-boom et des Trente Glorieuses. L'Usep compte alors parmi ses effectifs les jeunes adolescents qui, après le CM2, achèvent leur scolarité par deux années supplémentaires au sein des écoles : les anciens Cours complémentaires, devenus entre-temps les CEG, Cours d'enseignement général. Cela explique, après 1969, un nouveau repli mécaniquement lié à la création du collège unique et à l'incorporation de ces élèves à l'Assu, la future UNSS (3).

La progression des effectifs n'en est pas moins fulgurante et, en 1983-1984, l'Usep revendique 928 532 enfants licenciés – qui se recrutent alors essentiellement parmi les enfants de cours moyen –, auxquels s'ajoutent plus de 58 000 animateurs adultes, tous réunis dans 19 362 associations. Le million de licenciés n'est pas loin !

► Mais ce chiffre symbolique ne sera pas atteint. Au contraire, à la fin des années 80 les effectifs retomberont sous la barre des 800 000 licenciés enfants...

Archives Usep 49

Cross départemental Usep du Maine-et-Loire, probablement fin des années 1980.



PROMOUVOIR L'EPS

Dans les deux premières décennies de l'après-guerre, c'est l'Usep qui fait véritablement entrer l'éducation physique à l'école. Dès le début des années 50, elle propose que l'initiation à l'athlétisme participe au premier chef de cet enseignement, affirmant en substance que *« tous les enfants reconnus aptes par les médecins inspecteurs de l'hygiène scolaire doivent savoir au sortir de l'école courir, sauter et lancer comme ils doivent savoir lire, écrire et compter »*.

Dès 1951-1952, avant même sa reconnaissance pleine et entière, l'Usep comptabilise 5300 écoles et 142 000 enfants participant au « challenge du nombre » à travers des manifestations où le but est de réunir le plus de participants. Dans ces années de reconstruction, le « sport de masse » est à l'honneur et, afin de présenter aux parents le travail de l'année, on rassemble sur le stade plusieurs milliers d'enfants lors de grandes fêtes de la jeunesse dont le clou est le concours du lendit. *« Dans le lendit, l'individu ne compte pas, en ce sens qu'il n'est jamais mis en vedette quelle que soit sa valeur personnelle. Tous les efforts sont tendus vers le succès de l'équipe de l'école »* insiste, dès décembre 1947, le bulletin d'information Ufolep-Usep.

Pour mener à bien cette tâche, il faut des cadres dûment formés. D'où la mise en place de stages qui non seulement fortifient l'esprit militant mais fournissent aussi les techniques indispensables au développement des activités sur le terrain. De 1948 à 1954, l'Institut national

des sports, ancêtre de l'Insep, situé dans le bois de Vincennes, accueille ces stages. Puis, en 1955, le stage national déménage au Centre régional d'éducation populaire et sportive (Creps) de Boulouris (Var).

C'est à Boulouris que sera expérimenté le « programme réduit d'éducation physique » bientôt généralisé dans toutes les écoles et dont la « philosophie » consistait à *« prouver que l'éducation physique et sportive à l'école est à la portée de tous, de tous ceux, au moins, qui avaient la volonté de mener à bien cette tâche »*, comme l'expliquait Pierre Barets, responsable du stage national. Le stage reprend ce programme réduit d'EPS, avec sa fameuse leçon de maintien en salle de classe – des mouvements des bras et du torse réalisés tout en demeurant assis à sa place. S'y ajoutent l'incontournable leçon du lendit, l'ini-

tiation aux gestes élémentaires de l'athlétisme, des jeux préparatoires aux sports collectifs, un peu de danse, et enfin une initiation à la natation favorisée par la proximité de la Méditerranée. Le soleil brille, l'ambiance est bonne et le public varié : des instituteurs, mais aussi des profs d'EPS et des inspecteurs de l'enseignement primaire, voire d'Académie ou de la Jeunesse et des Sports...

VIVE LA VIE ASSOCIATIVE !

Si les événements de mai 68 mettent un terme à la fréquentation du Creps de Boulouris, dès 1969 le stage national renaît à Talence (Gironde) avec une approche sensiblement différente. Le stage est désormais axé sur la formation d'équipes régionales de formateurs, avec la volonté que les acquis soient réinvestis dans les départements, jusqu'aux militants de base. Certes, on pratique encore des activités sportives, mais bientôt leur maîtrise n'est plus l'objet principal et l'on s'éloigne peu à peu des terrains pour s'enfermer aussi dans des salles et y mener une « réflexion pédagogique » sur les « pratiques corporelles » de l'enfant : un peu moins de sueur, et davantage de jus de crâne... La formation militante, jusque là implicite, est désormais incluse au programme et *« le développement de la vie associative et fédérative dans le mouvement Usep »* figure parmi les objectifs revendiqués. L'accent est mis sur l'animation de groupe et la formation du citoyen. L'administration scolaire elle-même reconnaît cette *« contribution à l'éducation sociale et morale »* de l'enfant et détaille dans un arrêté de juillet 1980 les *« compétences caractéristiques »* qu'il convient d'acquérir dans le cadre des activités Usep : *« Préparer, organiser, seul ou en groupe, sous différents aspects, une manifestation d'éducation physique et sportive (ren-*

LE SPORT À L'ÉCOLE AVANT L'USEP

L'Usep n'apparaît pas ex nihilo. Elle est à sa naissance la « commission scolaire » de l'Union française des œuvres laïques d'éducation physique (Ufolep), elle-même créée en 1928 et procédant de la Ligue de l'enseignement sur le modèle des « Ufo » : Ufolea (éducation artistique), Ufofel (cinéma), Ufoleis (éducation par l'image et le son), Ufoval (vacances laïques)... Concernant la pratique sportive à l'école, les premiers exercices gymniques identifiés sont ceux des Bataillons scolaires créés en 1882, et dont la vocation militaire et revancharde fut bientôt critiquée. Quant aux « Petites A », les « petites amicales » de l'enseignement public apparues au tournant du siècle, si leur vocation est souvent sportive elles ne concernent que les anciens élèves.

Dès 1900, la Ligue de l'enseignement demande – en vain – que la gymnastique soit prise en compte au Certificat d'études. Puis, après-guerre, les instructions officielles de 1923 dessinent une éducation physique hygiéniste visant à « corriger les attitudes défectueuses » que le travail scolaire « impose trop souvent » aux élèves ainsi qu'à « activer le jeu normal et progressif des grandes fonctions respiratoire, circulatoire et articulaire ».



contre sportive, randonnée, etc.), y participer (comme joueur, arbitre, entraîneur, etc.), puis en tirer des enseignements en vue d'une manifestation ultérieure».

En mai 1986, un numéro spécial de la revue *Ufolep-Usep Informations* théorise ce souhait d'initier les enfants à la vie démocratique à travers une participation « effective et sans artifice » à la vie de leur association. Au risque parfois de dupliquer des fonctionnements plus adaptés au monde des adultes... Un décalage que soulignera ultérieurement le développement de l'Usep dans les écoles maternelles.

La loi Avisse sur le sport de 1984 pèse évidemment dans cette prise en compte. Dans l'article 9 de sa section 1, cette grande loi de rénovation précise que « L'État et les collectivités territoriales favorisent la création d'une association sportive dans chaque établissement du premier

degré », ce dont l'Usep ne peut que se féliciter. Mais elle exige aussi un changement de statut : jusqu'alors juridiquement liée à l'Ufolep, l'Usep doit se constituer en fédération nationale à part entière, avec un comité directeur autonome. Dans la foulée, les AS Usep doivent elles aussi solliciter un statut loi 1901. Une contrainte qui en découragera certains, d'où une perte sèche en associations et en licenciés.

PARCE QUE L'ÉCOLE A CHANGÉ

L'Usep ne pouvait pas non plus rester indifférente aux évolutions de l'école et aux bouleversements d'une société devenue celle des loisirs. D'où le constat lucide dressé en avril 1993 par l'assemblée générale de Toulon.

Le texte d'orientation rédigé par les congressistes à l'issue de cinq jours de débats fiévreux relève que si l'Usep a contribué à installer l'EPS

comme « une discipline à part entière », si elle a formé des légions d'instituteurs et proposé des « rencontres sportives diversifiées » aux « nombreux écoliers [qui] ne trouvaient pas place dans les clubs sportifs », entre-temps cette offre sportive a explosé et « l'École a changé ». Non seulement l'école s'est ouverte à d'autres, mais la « pédagogie officielle » a adopté en EPS « les principes auxquels nous nous référons », rendant du coup l'Usep moins indispensable (4). Si « l'Usep n'est plus la seule habilitée à former, informer, organiser », c'est aussi parce que l'Éducation nationale a créé un corps de conseillers pédagogiques de circonscription (CPC) chargés d'encadrer et de former les « instits » pour qu'ils développent l'éducation physique et sportive. À la création de cette nouvelle corporation, à la toute fin des années 60, l'administration a logiquement puisé dans les rangs de l'Usep et

« QU'ATTENDONS-NOUS POUR DONNER, À L'ÉCOLE PRIMAIRE, TOUTE SON IMPORTANCE À L'ÉDUCATION PHYSIQUE ? »

Accompagnant l'élan du Front populaire en faveur des sports et des loisirs, l'Ufolep défend très tôt les bienfaits d'une pratique régulière de l'éducation physique et sportive à l'école. Extraits d'une tribune de 1937.

« L'école ne donne pas tout ce qu'on attend d'elle. Il ne faut pas oublier qu'elle est chargée d'une triple mission que Jules Ferry et Paul Bert avaient parfaitement définie : elle doit former des hommes par une éducation physique, intellectuelle et morale : nous rejoignons là une conception athénienne.

La première, entreprise à l'origine avec une tendance militaire, a été de plus en plus négligée ; malgré l'insistance des nouveaux programmes, malgré de nombreuses circulaires et d'abondantes recommandations, malgré aussi les efforts louables, elle n'a pas la part qui lui revient. (...)

« L'éducation physique est une œuvre pédagogique », a dit Georges Hébert ; elle n'appartient ni aux médecins, ni aux militaires, ni aux politiciens. C'est aux maîtres de l'école primaire de la réaliser. (...)

Les éducateurs qui aiment l'enfant et connaissent la grandeur de leur mission sociale seront les bons ouvriers de l'œuvre à entreprendre (...). Ils seront des collaborateurs de choix, à l'expressive condition qu'on leur en fournisse les moyens. Il en est qui doivent, faute de cour ou de préau couvert, donner des leçons d'éducation physique dans leur classe étroite et encombrée de bureaux. Ceci est l'exacte vérité.

D'ailleurs, nous avons vu au Certificat d'études l'épreuve de gym-

nastique se faire dans ces conditions. Pour un peu on ferait de la gymnastique écrite comme on fit souvent – on le fait peut être encore – du calcul mental écrit. Quand il y a une cour, elle est presque insuffisante comme superficie ou comme forme pour les évolutions et est en général couverte de petits cailloux. Gare aux chutes, aux plaies, aux bosses et aux carreaux !

La poussière chasse les obstinés ; la boue les macule. Les lavabos sont en général peu nombreux, les torchons rares ou absents. Les vêtements ne peuvent être disposés en lieu sûr et l'on voit des gosses faire des exercices respiratoires avec des pardessus, des manteaux, des fichus et des cache-cols. On rentre en sueur dans les classes en cueillant des courants d'air dans les escaliers. En outre, le matériel pour le saut, le grimper, le lancer n'existe pour ainsi dire nulle part (...)

L'école peut – et elle le doit – assurer la formation physique en même temps que l'autre. Nous pouvons dire qu'elle le veut. Les programmes, les méthodes existent et il serait injuste de les nier ou de les déprécier. Nos maîtres et maîtresses – pour lesquels certains professeurs mieux intentionnés qu'informés demandent une formation professionnelle à l'École Normale – sont pour la très grande majorité en mesure de l'enseigner, exception faite des réserves indiquées précédemment. Et les perturbations qui peuvent en résulter pour les différentes disciplines ne sont pas redoutables tant il est patent qu'au retour de l'effort du corps, l'effort intellectuel est facile et fécond.

Qu'attendons nous donc pour donner à l'école primaire toute son efficacité, toute son importance à l'éducation physique ? »

▶ les nouveaux venus ont largement reproduit le modèle des rencontres sportives qu'ils organisaient auparavant comme animateurs bénévoles. Mais, entre-temps, le recrutement des CPC EPS s'est diversifié et des rivalités pointent désormais çà et là. Elles débouchent sur un débat récurrent au sujet de la répartition des activités Usep entre « temps scolaire » et « hors temps scolaire ». Or l'Usep refuse de se cantonner au périscolaire et entend continuer aussi à organiser les rencontres en « temps scolaire » qui finalisent les cycles d'apprentissage EPS. Avec des situations locales contrastées qui expliquent en partie l'inégale vitalité de l'Usep d'une circonscription ou d'un département à l'autre.

AUTRES TEMPS, AUTRES MŒURS

L'Usep elle-même a considérablement changé. Dans les années 70-80, les pionniers ont cédé la place à une génération davantage imprégnée de « pédagogie » (5) et, à côté des activités « traditionnelles » que sont l'athlétisme et les grands sports collectifs, jusqu'alors pratiqués en accordant une certaine importance à la dimension compétitive, on en développe de plus « innovantes » qui font moins appel à l'émulation sportive et aux classements : crosse québécoise, orientation, dérivés du hockey, jeux de raquettes... On réfléchit aussi à des activités adaptées aux « petits » de maternelle, tandis que l'on prend davantage en compte les enfants de cours préparatoire et cours élémentaire.

Si jusqu'alors tout allait de soi, ou presque, désormais on s'interroge beaucoup sur les pratiques et la place de l'enfant. La compétition devient vieux jeu, les classements aussi. Quant aux lendits, qui noient l'enfant dans la masse de mouvements d'ensemble réglés comme du papier à musique, ce sont les grandes victimes de l'esprit de Mai : ils disparaissent rapidement

– avec quelques subsistances locales – et les mouvements gymniques censés les remplacer ne rencontrent guère de succès.

Les orientations du congrès de 1993 traduisent les réflexions de l'Usep sur « la pédagogie », « les activités physiques et sportives », « la formation », « l'école » et « l'aménagement du temps de l'enfant ». Mais le chapitre le plus détaillé porte sur les « partenaires » auxquels il convient de s'ouvrir davantage. Bien sûr, l'Usep réaffirme sa ferme opposition à la « spécialisation précoce » et sa vocation d'accueillir les « laissés pour compte » des clubs. Mais cela n'empêche pas d'« engager une concertation avec les fédérations pour envisager des actions complémentaires » et d'être présent dans les « instances olympiques » – le CNOSF et ses comités départementaux et régionaux –, de même qu'il faut prendre langue avec les « collectivités territoriales ».

L'Usep doit aussi élargir son champ d'action, « se sentir concernée par l'interclasse et l'après-classe » et diversifier son activité : « rencontres, ateliers, visites, voyages, etc. » Dans une société qui s'est considérablement urbanisée, une distinction est également établie entre le milieu rural – où l'association « relie les initiatives des maîtres isolés » et « anime la vie de l'école » – et le milieu urbain – où elle « doit prendre hors temps scolaire une place importante dans la politique d'animation de la ville ».

Le texte de Toulon envisage aussi le rôle des différents acteurs du sport scolaire Usep. Les enfants ? « Trop souvent consommateurs d'activités », il faut les « impliquer », en les responsabilisant, dans la vie de l'association. Les instituteurs ? On constate leur « démobilisation certaine », aussi faut-il les faire glisser vers un rôle de « coordonnateur ». Les parents ? « Loin d'être des concurrents, des faire-valoir pour les enseignants, ils doivent être amenés à prendre

des responsabilités au sein de l'association. » Conclusion : les associations doivent désormais élaborer des projets « qui dépassent le domaine de l'éducation physique et sportive et visent à développer les compétences transversales (éducation à la santé, à la sécurité, à la vie civique) », même si le sport doit rester leur « préoccupation majeure ».

L'USEP DU XXI^e SIÈCLE

Quinze ans plus tard, les orientations du congrès de Toulon conservent tout leur sens, même si celles adoptées en septembre 2008 font désormais référence. Aujourd'hui, l'Usep assume une mission de service public reconnue par le ministère de l'Éducation nationale. Localement, elle entretient des liens resserrés avec les collectivités territoriales, tandis que des conventions – certes inégalement déclinées sur le terrain – traduisent ses collaborations avec les fédérations sportives, olympiques ou non. Les plus fructueuses débouchent sur des publications pédagogiques communes – du livret au DVD – et des opérations d'accompagnement des coupes ou championnats du monde organisés en France : Scolafoot dès 1998, et plus récemment Scola rugby et Scola hand.

L'Usep aujourd'hui, ce sont aussi des manifestations nationales annuelles qui mobilisent son réseau et contribuent à donner plus de visibilité au sport scolaire : la Semaine de l'Usep, le P'tit Tour (à vélo ou « multidéplacement ») et le Printemps des maternelles.

L'Usep, ce sont encore des milliers de rencontres sportives qui, au-delà de leur objet sportif, permettent parfois d'évoquer l'histoire et la citoyenneté, ou bien de lier pratique physique, préoccupations de santé et réflexion sur la notion de développement durable. Des rencontres sportives qui, depuis 1999, prennent parfois une dimension européenne. Quant au souci d'ouvrir l'école aux parents, il a récemment été réaffirmé avec la campagne d'affichage « Parents, l'Usep vous attend ! ».

Un fait majeur est également l'autonomie institutionnelle de l'Usep, marquée en 2004 par l'élargissement de son comité directeur à 24 membres et l'élection d'un président distinct de celui de l'Ufolep : l'Ufolep, cette « sœur aînée » dont elle procède mais que l'évolution de la société et la promotion du sport loisir ont progressivement éloignée de l'école. On cesse alors de parler de l'Ufolep-Usep comme une même entité, même si les deux fédérations composent toujours le « secteur sportif » de la Ligue de l'enseignement.

Signe de vitalité, le rebond des effectifs enregistré en 2004-2005 s'est confirmé depuis, grâce notamment à la part croissante des enfants de maternelle. Il permet à l'Usep de compter aujourd'hui 840 000 licenciés enfants (plus 50 000

LE GRAND COMBAT CONTRE LE BREVET D'APTITUDE PHYSIQUE

Dès sa création, l'Usep se distingue des autres fédérations sportives en s'attachant d'abord à l'éducation et au développement harmonieux de l'enfant et en reléguant au second plan l'idée de performance. Dans les années 70, l'Usep dénonce ainsi très vigoureusement la détection précoce et l'entraînement intensif des très jeunes champions, encouragés dans cette voie, au détriment de leur santé et de leur socialisation, par des fédérations motivées par la course aux médailles. C'est dans ce contexte que l'Usep et l'Ufolep vont s'opposer frontalement au projet du ministère des Sports de créer un instrument de sélection – le BAP, ou Brevet d'aptitude physique – auquel il entend soumettre la totalité des enfants des écoles. Avec succès, puisque ce projet est définitivement abandonné après 1981.



animateurs adultes) et d'en toucher chaque année près de deux millions à travers les différentes manifestations qu'elle organise. À la veille de ses 70 ans, la vieille dame du sport scolaire du premier degré connaît ainsi une nouvelle jeunesse. Ce qui est finalement la moindre des choses pour une fédération où chaque rentrée fait office de bain de jouvence. ●

PHILIPPE BRENOT*

*Cet article est une synthèse du *Mémoire de militant* publié en 2007 par Francis Dupont à partir des travaux du Cercle de mémoire Ufolep et Usep et des recherches menées par Jacky Baïre, lui-même animateur de ce Cercle de mémoire.

(1) Jean Zay (1904-1944) fut ministre de l'Éducation nationale et des Beaux-Arts de 1936 à 1939. Engagé volontaire en septembre 1939, il est condamné pour désertion en octobre 1940 pour avoir cherché à gagner l'Afrique du Nord. Emprisonné à Riom à partir de janvier 1941, il est « kidnappé » et exécuté en juin 1944 par des miliciens de Joseph Darnand.

(2) Sous-secrétaire d'État à l'éducation physique et au sport dans le gouvernement de Léon Blum en 1936, Léo Lagrange deviendra brièvement « commissaire général » de l'Ufolep avant de rejoindre le commandement militaire et d'être tué par un éclat d'obus le 9 juin 1940.

(3) L'Assu avait elle-même succédé à l'Ossu. Assu : Association du sport scolaire et universitaire. UNSS : Union nationale du sport scolaire.

Le P'tit Tour est l'une des opérations nationales que l'Usep organise désormais chaque année.



(4) Sensible au discours des pédagogues et des médecins qui dénonçaient la fatigue des écoliers, en 1969 l'Éducation nationale introduit le « tiers temps pédagogique » : un découpage des emplois du temps entre « activités instrumentales » (15 h réservées au français et aux maths), « activités d'éveil » (6 h) et « éducation physique » (6 h également, contre 2 h auparavant). Aujourd'hui, les textes prévoient 3 h hebdomadaires d'EPS mais seulement 2 h sont effectuées en moyenne.

(5) Mai 68 avait mis sur le devant de la scène les travaux pionniers de l'Institut coopératif de l'école moderne (Icem) de Célestin Freinet ou du Groupe français d'éducation nouvelle (GFEN). La pédagogie Usep peut se définir comme une pédagogie des situations où l'enfant est actif, autonome et acteur de ses apprentissages.

(6) Les consulter sur www.usep.org (notre carte d'identité / notre politique)

REPÈRES CHRONOLOGIQUES

1939 : création officielle de l'Usep, le 1^{er} février, par une circulaire adressée aux recteurs par le ministre de l'Éducation nationale.

1942 : le 17 avril, dissolution de l'Usep par le gouvernement de Vichy.

1946 : premier stage de formation à Saint-Servan (Ille-et-Vilaine)

1948 : publication des premières pages pédagogiques de l'Usep dans le bulletin *Informations Ufolep*. Bien que non reconnue officiellement, l'Usep revendique 3 443 sociétés et 87 572 membres licenciés.

1949 : la circulaire du 30 mai rétablit l'Usep dans ses prérogatives d'avant-guerre. Premier stage à l'Institut national des sports.

1955 : par l'arrêté du 2 février, l'Usep est officiellement habilitée à intervenir au sein des écoles pour contribuer au développement de l'EPS.

1966 : apparition des « fiches pédagogiques » cartonnées insérées dans la nouvelle revue *Ufolep-Usep Informations*.

1969 : création du collège unique, qui fait basculer les élèves des anciens Cours complémentaires de l'Usep vers l'UNSS, et instauration du « tiers temps pédagogique » dans le premier degré. Création également du corps des conseillers

pédagogiques de circonscription (CPC) spécialisés en EPS.

1984 : la loi sur le sport d'Edwige Avisse impose à l'Usep de réviser ses statuts pour se constituer en fédération sportive réunissant des associations régies elles aussi par la loi de 1901.

1988 : élection du premier comité directeur Usep, qui compte neuf membres.

1989 : en janvier, numéro spécial d'*Ufolep-Usep Informations* pour les 50 ans de l'Usep.

1993 : texte d'orientation du congrès de Toulon : « Parce que l'École a changé ».

1996 : première édition du P'tit Tour à vélo.

1998 : opération Scolafoot en accompagnement de la Coupe du monde.

1999 : première convention triennale signée (le 9 avril) avec le ministère de l'Éducation nationale, et première édition de la Semaine nationale du jeune citoyen Usep.

2004 : le comité directeur Usep, qui comptait 18 membres depuis 2000, passe à 24 membres et élit pour la première fois un président distinct de celui de l'Ufolep. La direction nationale Usep prend également son autonomie.

2007 : opérations Scolarugby et Scolahand.

2009 : l'Usep « bouge la France » à l'occasion de ses 70 ans.